Fiche 2
Limites de propriété, d'exploitation et de conduite et caractéristiques de l'Installation

Version projet V0.1 du xx/xx/202x

AIDE à la rédaction à supprimer dans la version définitive :

- Explication pour la rédaction à supprimer dans la version définitive,
- Texte ou paragraphe à compléter,
- Texte ou paragraphe à compléter ou question pour Maintenance RTE,
- Texte optionnel à supprimer si besoin ou choix à faire entre plusieurs propositions de texte.

SOMMAIRE

1. GENERALITES 2
2. CONNAISSANCE DU CLIENT 3
3. DESCRIPTION DES MATERIELS RTE CONCOURANT A L'ALIMENTATION CLIENT 4
4. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION CLIENT 5
5. LIMITES ET SCHEMAS UNIFILAIRES HTB 7
6. LIMITES ET SCHEMAS UNIFILAIRES BT 14
6.1. Limites et schémas unifilaires BT (hors armoire de comptage RTE) 14
6.2. Limites et schémas unifilaires BT du Comptage 18
6.3. Limites télécom/téléconduite et schémas 19
7. LIMITE DU RESEAU GENERAL DE TERRE (RGT) 19
8. LIMITE DES INFRASTRUCTURES FONCIERES ET IMMOBILIERES 19
9. SYNTHESE DES LIMITES DE PROPRIETE - TRAME DE RELEVE PARTAGE 19

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

1. GENERALITES

Les cas présentés dans cette fiche correspondent aux situations les plus fréquemment rencontrées et ne sont pas exhaustifs. Une adaptation à chaque cas de raccordement est nécessaire.

Cette fiche définit les limites de propriété, d'exploitation et de conduite sur l'ensemble des interfaces RTE / Client (HTB, BT, comptage, télécommunication / téléconduite, etc.) ainsi que les principales caractéristiques de l'Installation du Client.

Les descriptifs sont accompagnés de schémas unifilaires et éventuellement de photos sur lesquels les limites apparaissent. Les appareils de coupure et/ou de séparation à l'interface RTE / Client sont représentés, et sont désignés comme il le serait dans un message.

Lorsque le Client a recours à un tiers pour réaliser tout ou partie des prestations d'exploitation et de conduite à sa charge au titre de la Convention, le périmètre des prestations ainsi sous-traitées peut être mentionné, à titre indicatif, dans les présentes Conditions Particulières.

Selon le niveau d'imbrication des installations RTE et Client, c'est-à-dire selon la quantité d'ouvrages RTE dans un poste Client ou réciproquement, ou selon le niveau de séparation des installations, un relevé partagé sous forme de tableau pourra être rédigé et inséré à la fin de cette fiche au paragraphe 9. Le cas échéant, il est conseillé de conserver une description des principales limites sous forme de texte et de rester vigilant à la cohérence entre le texte et le relevé partagé.

En complément des descriptifs ci-dessous, un tableau de relevé partagé donne une vision synthétique et exhaustive de l'ensemble des limites de propriété, d'exploitation et de conduite. En outre, ce document permet de faciliter le travail d'état des lieux sur site, ou la consultation opérationnelle en temps réel.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

2. CONNAISSANCE DU CLIENT

- **Activité du site**

Décrire l'activité globale du site permettant de comprendre les enjeux du Client.

- **Sensibilité Client aux perturbations**

Décrire les conséquences en termes technique d'un Creux de Tension / Coupure Brève Harmoniques / Flicker / à coup de tension / Coupure Longue pour le Client, notamment s'il existe des risques sécurité / tiers / environnement important.

- **Gestion de Crise**

Décrire si une organisation spécifique pour la gestion de crise a été mise en place (cellule de crise, restrictions de manœuvres, …).

- **Installations sensibles**

Installations sensibles	OUI / NON Classification INB : OUI / NON Classification « SEVESO » : OUI / NON
	Si SEVESO : **Description sommaire du risque SEVESO généré par le Client :** Les informations données par la DREAL font apparaître les risques d'explosion, d'inflammabilité, de toxicité, avec un périmètre PPI de XXX m. Les postes électriques RTE de XXX sont dans le périmètre PPI (préciser si le poste d'alimentation du Client est aussi dans la zone). Des Instructions Permanentes de Sécurité (IPS) seront rédigées par RTE pour prendre en compte le risque SEVESO dans ces postes. **Communication en cas d'alerte SEVESO :** En cas d'alerte SEVESO, le Client informera le Chargé de Conduite de RTE dont les coordonnées sont fournies dans la Fiche 1 « Titres et coordonnées des acteurs ». **Consignes d'exploitation en cas d'alerte SEVESO :** En cas d'interruption accidentelle ou inopinée de fourniture, RTE donnera la priorité à l'alimentation du site, dans la mesure des possibilités techniques. En cas d'alerte SEVESO, le Client précisera à RTE s'il souhaite la réalimentation de son site ou si un retour de tension risque d'aggraver la situation d'incident. Les dispositions doivent être prises par le Client pour permettre à RTE d'accéder aux équipements du site dans toutes les situations.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

3. DESCRIPTION DES MATERIELS RTE CONCOURANT A L'ALIMENTATION CLIENT

L'objectif de la liste ci-dessous est de donner au Client la connaissance des principaux ouvrages RTE pour gérer les interfaces Client-RTE. Cette liste est à adapter aux situations rencontrées. Des alinéas peuvent être supprimés/rajoutés selon les situations rencontrées.

- **Poste(s)**

Décrire le poste RTE avec les autres transformateurs / lignes / Clients pouvant impacter l'alimentation du Client. Poste PSEM avec compartiments.

- **Liaison(s)**

Décrire les alimentations RTE : longueur, aérien / souterrain, parafoudres, câble de garde, Transformateur de Courant / Transformateur de Tension / Combiné de Mesures ainsi que le matériel installé sur les départs Clients (Sectionneur d'Aiguillage Barre, Disjoncteurs, Sectionneurs de Ligne, Sectionneurs de Terre, …).

- **Protections**

Décrire les protections installées côté RTE : Principales / secours / complémentaires / Protection Masse Câble (PMC) / Automate Manque Tension / Isol Disjoncteur / Pression huile câble / Différentielle-Débouclage de Barre / Automate Défaillance Disjoncteur / Tout autre Automate (exemple : automate de découplage sur critère de transit ou sur détection de réseau séparé), …

Décrire les éventuelles Téléactions existantes ainsi que les voies de transmission associées.

Décrire les renvois / rebouclage opérés par RTE : rapide / lent / second cycle / bascule automatique /…

- **Unités Auxiliaires (UA) / Bâtiment de Relayage (BR) / Bâtiments Industriels (BI)**

Décrire les UA du poste RTE et si elles sont communes avec le Client.

Décrire les BR / BI et s'ils sont à usage commun.

- **Matériels d'échange d'information**

Décrire les éventuels coffrets / bornier d'échanges.

- **Matériels divers**

Décrire les autres matériels ayant une interface avec le Client : Synoptique, Consignateur d'état (CDE), Oscilloperturbographe, ...

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

4. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION CLIENT

L'objectif de la liste ci-dessous est de donner à RTE la connaissance des principaux matériels Client pour gérer les interfaces Client-RTE. Cette liste est à adapter aux situations rencontrées. Des alinéas peuvent être supprimés/rajoutés selon les situations rencontrées.

- **Liaison(s) et départs Clients**

Décrire les liaisons et départs Clients : longueur, aérien / souterrain, parafoudres, câble de garde, Transformateur de Courant / Transformateur de Tension / Combinés de Mesures ainsi que les matériels installés sur les départs Clients (Sectionneur d'Aiguillage Barre, Disjoncteurs, Sectionneurs de Ligne, Sectionneurs de Terre, …) avec tenue à l'Icc et pouvoir de Coupure.

- **Poste(s)**

Décrire le poste Client avec les cellules arrivées (avec tenue à l'Icc) dont Transformateur de Courant / Transformateur de Tension / Combinés de Mesures, les jeux de barres Client, les transformateurs (Puissance, couplage, mise à la terre, Pcc, Ucc), Sectionneur d'Aiguillage Barre, Disjoncteurs (pouvoirs de coupures), Sectionneurs de Ligne, Sectionneurs de Terre, les éventuels couplages.

- **Moyens de production et/ou stockage**

Décrire les Unités de production et/ou de stockage du Client, la puissance maximale injection/soutirage (indiquer si bridage).

- **Moyens de compensation**

Décrire les éventuels moyens de compensation, statiques et dynamiques, installés sur site et leur fonctionnement (manuel / automatique).

- **Alimentation de secours**

Préciser si le Client possède une alimentation de secours HTB, HTA, un groupe électrogène (GE) / batterie (durée de fonctionnement).

- **Protections**

Décrire les protections installées côté Clients : Lignes / Transformateurs / Automate Manque Tension / Recouplage automatique / Isol Disjoncteur / Pression huile câble / Non Ouverture Disjoncteur/ Tout autre Automate (exemple : automate de découplage sur critère de transit ou sur détection de réseau séparé) …

Décrire les éventuelles Téléactions existantes ainsi que les voies de transmission associées.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

- **Equipement de Téléconduite**

Décrire si le Client possède un ETL (Equipement de Téléconduite Local) / SAS (Système d'Alerte et de Sauvegarde) / STS (Système de Téléphonie de Sécurité).

- **Clients en décomptes**

Décrire s'il existe des Clients en décompte de l'Installation Client.

- **Unités Auxiliaires (UA) / Bâtiment de Relayage (BR) / Bâtiment Industriels (BI)**

Décrire les UA du poste Client et si elles sont communes avec le Client.

Décrire les BR / BI et s'ils sont à usage commun.

- **Matériels d'échange d'information**

Décrire les éventuels coffrets / bornier d'échanges.

- **Matériels divers**

Décrire les autres matériels ayant une interface avec le Client : Synoptique, Consignateur d'état (CDE), Oscilloperturbographe, filtres harmoniques, ...

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

5. LIMITES ET SCHEMAS UNIFILAIRES HTB

⇨ *Paragraphe initié par ACCENTS, puis transmis au GMR pour complément, avant envoi au Client pour partage*

Attention, préciser explicitement les limites. Des pointillés sur un schéma unifilaire vue en plan ne suffisent pas. Un texte détaillé, un schéma en coupe et/ou une photo sont nécessaires pour décrire exhaustivement la limite HTB. En outre, il peut y avoir plusieurs limites HTB.

Exemple pour un raccordement d'un poste Client sur ligne RTE :
1/Au niveau de la connexion entre la chaine d'ancrage côté RTE, et le portique poste Client, et
2/Au niveau de la connexion basse ou haute entre la bretelle de descente et le sectionneur de ligne HTB du Client, et
3/ Au niveau de la connexion basse ou haute entre la bretelle de descente et le parafoudre de ligne si propriété Client.
Il est conseillé d'intégrer des photos annotées de pointillés pour illustrer clairement ces limites.
Un schéma en coupe est également conseillé pour les limites non classiques (autres que les bornes amont des sectionneurs).

Les limites sont illustrées sur les schémas et photos ci-dessous.

Les limites de propriété entre RTE et le Client sont situées :

- Au niveau de XXX. Le XXX (exemple le parafoudre ainsi que la bretelle de descente au sectionneur de ligne HTB) reste[nt] la propriété de RTE,
- Au niveau de XXX

Les limites d'exploitation et de conduite sont confondues avec les limites de propriété.
OU
Les limites d'exploitation et de conduite ne coïncident pas avec les limites de propriété. Elles sont situées :

- Au niveau de XXX,
- Au niveau de XXX.

OU
Les limites d'exploitation coïncident avec les limites de propriété, mais diffèrent des limites de conduite. Ces dernières sont situées :

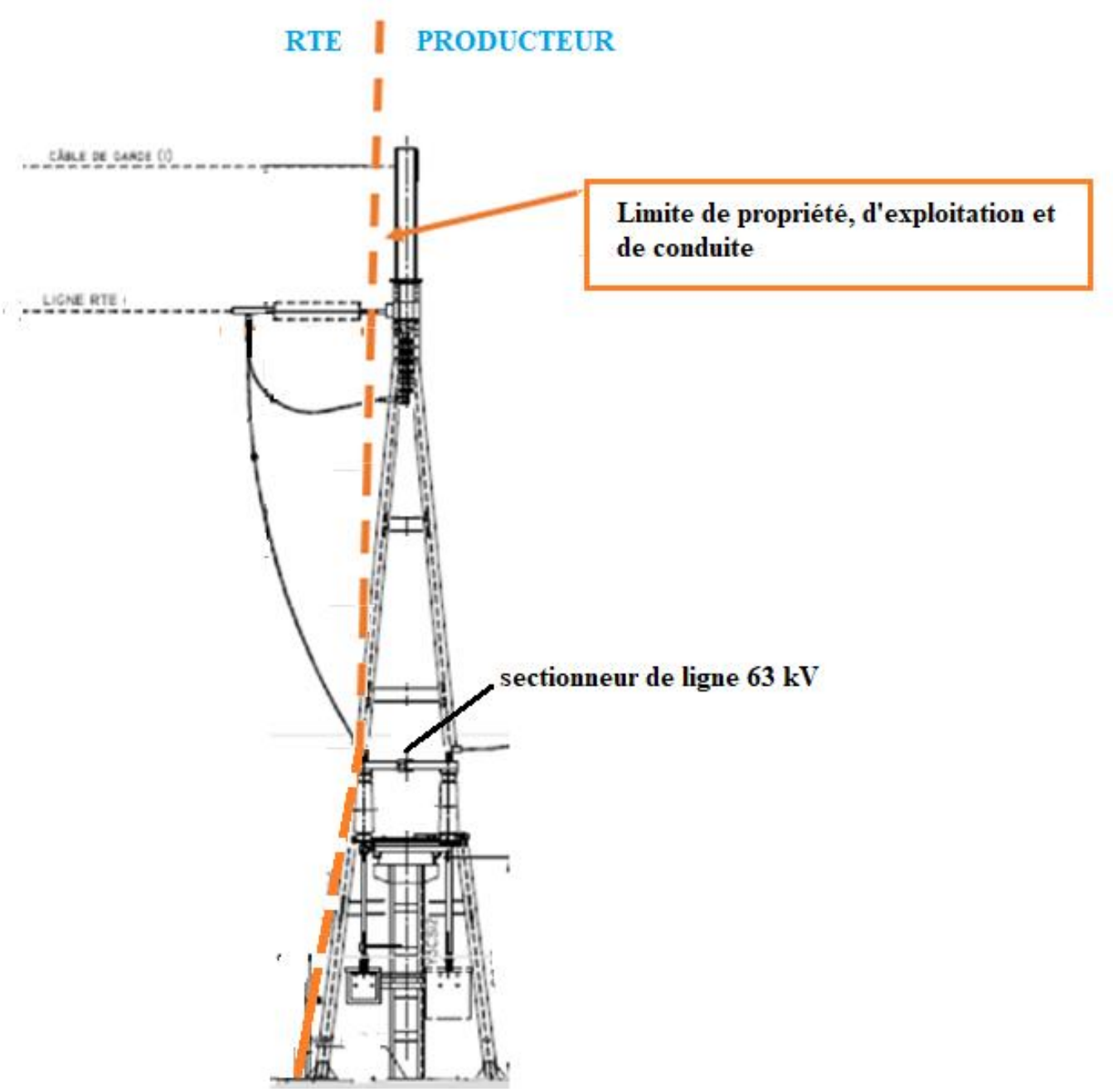
- Au niveau de XXX
- Au niveau de XXX

Spécificité de télécommandabilité :
Préciser si RTE ou le Client possède la télécommande d'un ouvrage sous la responsabilité de conduite de l'autre (exemple DJ 63 kV du transformateur n°310 télécommandable depuis la salle de conduite RTE en tant que PdM (personnel de manœuvre) pour le compte d'un Client). Bien préciser les rôles de chacun, par exemple que celui qui possède la télécommande est PdM pour le compte de l'autre.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

Schéma unifilaire HTB en coupe des limites :

Ci-dessous un exemple de schéma en coupe pour un raccordement d'un poste Client.



Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

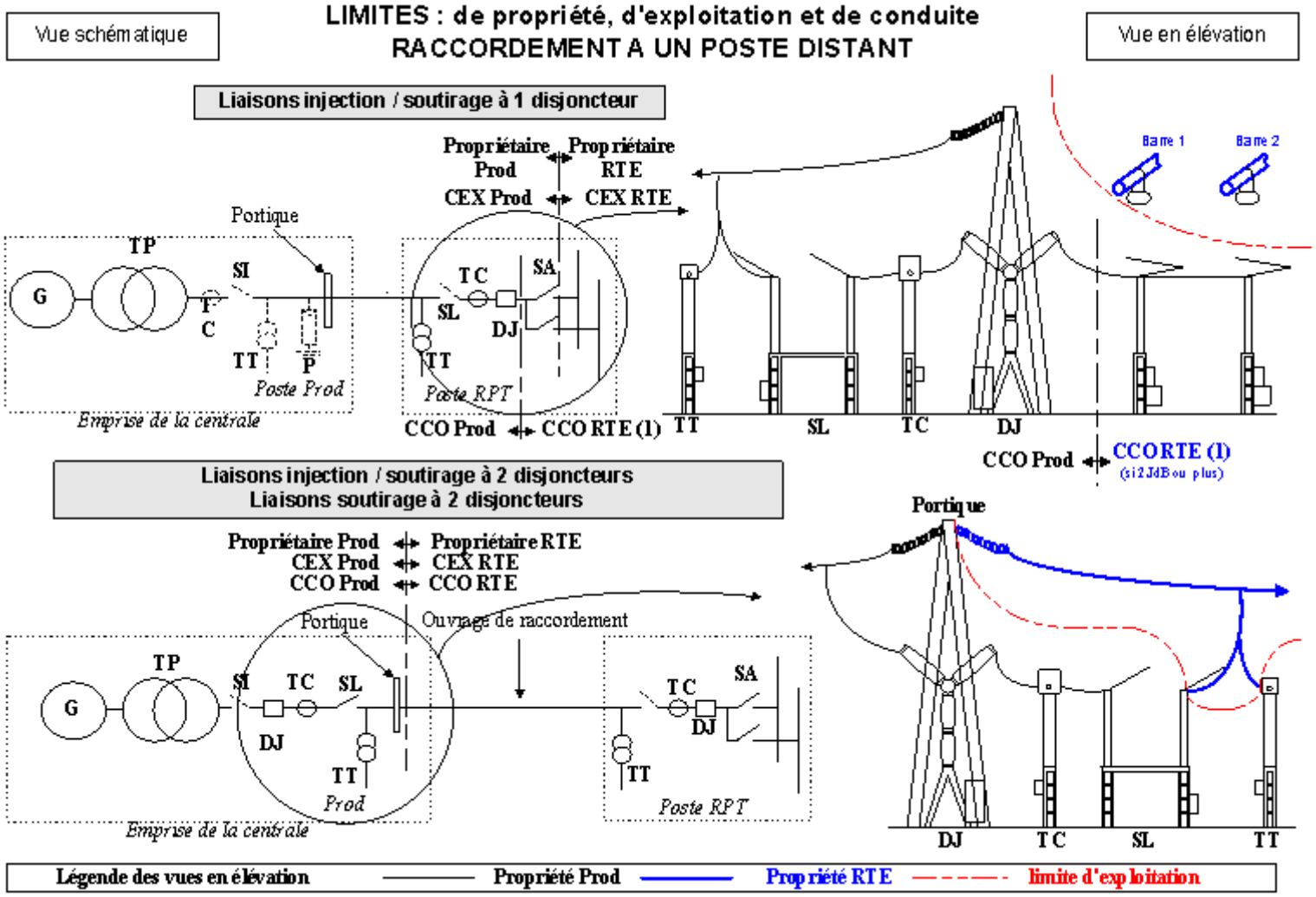
Photo et limites :

Schéma unifilaire HTB RTE en plan avec limites :

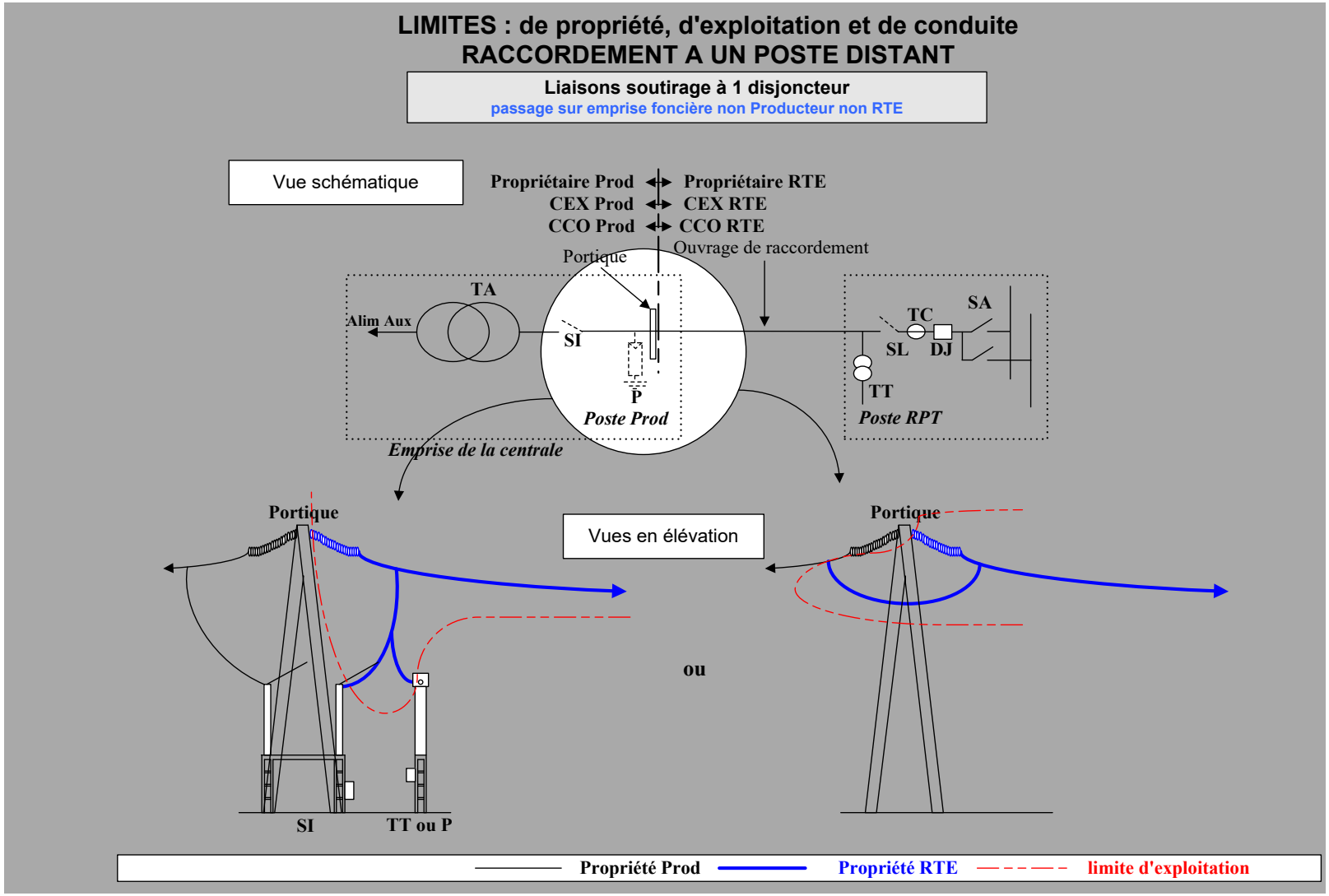
Attention sur le schéma, il faut impérativement faire apparaitre le texte « limites de propriété, d'exploitation et de conduite » (à adapter selon que les limites coïncident ou pas) à proximité immédiate des pointillés faisant office de limite. Rajouter le cas échéant les secteurs mentionnés dans la Fiche 4 « Travaux programmés. Limites d'intervention, domaines de responsabilité ».

Schéma issu d'une base documentaire RTE (type Willydoc) ou adapter les schémas ci-dessous.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE



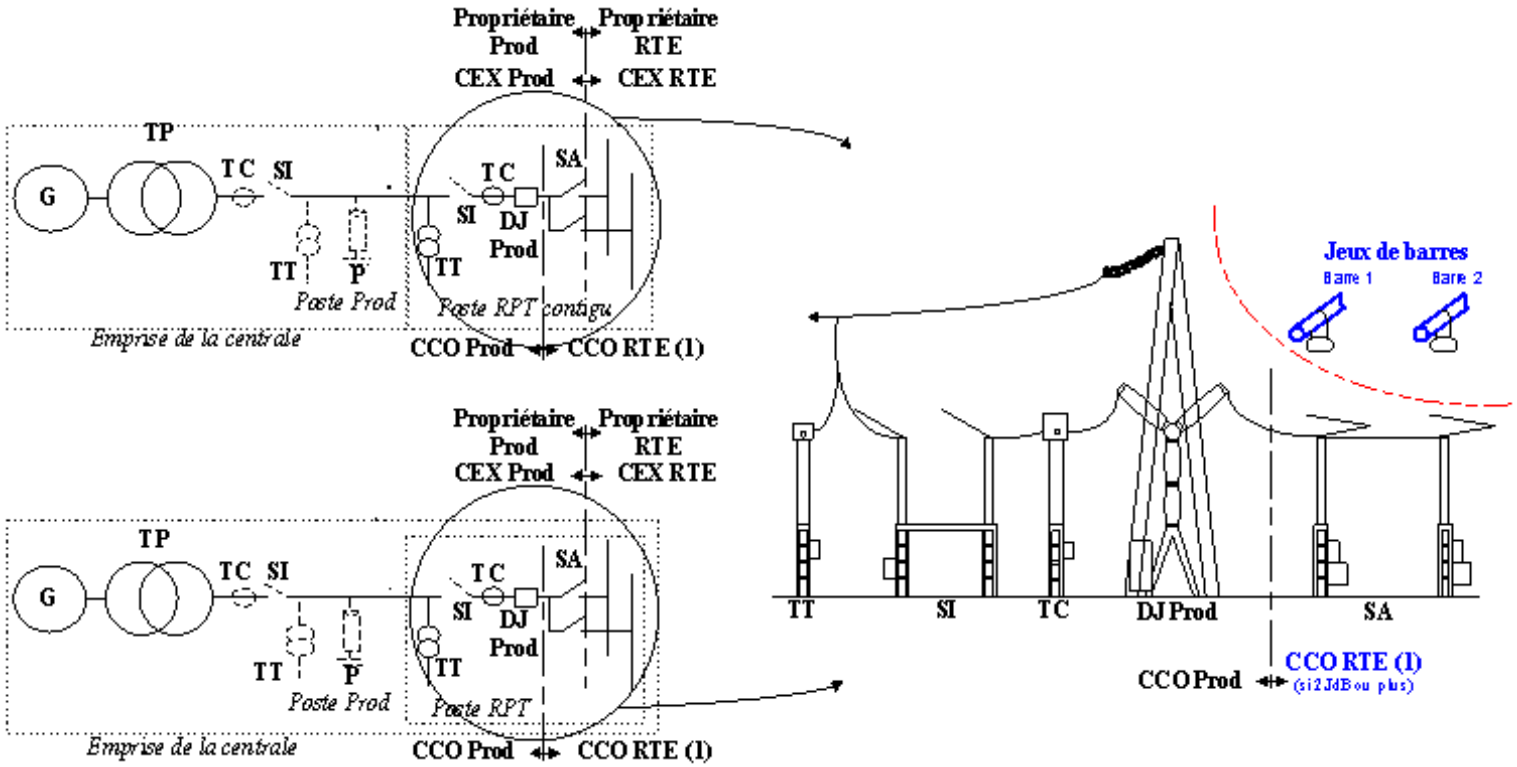
(1) Dans le cas où le poste RPT comporte un seul jeu de barres, le sectionneur d'aiguillage de la liaison de raccordement est conduit par le Producteur.


LIMITES : de propriété, d'exploitation et de conduite
RACCORDEMENT A UN POSTE DISTANT
Liaisons soutirage à 1 disjoncteur
passage sur emprise foncière non Producteur non RTE
Vue schématique
Propriétaire Prod
CEX Prod
CCO Prod
Propriétaire RTE
CEX RTE
CCO RTE
Ouvrage de raccordement
Portique
TA
Alim Aux
SI
P
Poste Prod
Emprise de la centrale
TC
SA
SL
DJ
TT
Poste RPT
Vues en élévation
Portique
Portique
ou
SI
TT ou P
Propriété Prod
Propriété RTE
limite d'exploitation

LIMITES : de propriété, d'exploitation et de conduite
RACCORDEMENT A UN POSTE NON DISTANT

Vue schématique

Liaisons injection / soutirage à 1 disjoncteur



Légende des vues en élévation ——— **Propriété Prod** ——— **Propriété RTE** - - - - - **limite d'exploitation**

(1) Dans le cas où le poste RPT comporte un seul jeu de barres, le sectionneur d'aiguillage de la liaison de raccordement est conduit par le Producteur.

Schéma unifilaire HTB Client simplifié :
Si besoin, pas besoin de repréciser les limites, sinon à mettre en annexe.

Description du réseau d'évacuation :
Si besoin.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

6. LIMITES ET SCHEMAS UNIFILAIRES BT

6.1. Limites et schémas unifilaires BT (hors armoire de comptage RTE)

Pour remplir ce paragraphe 6.1, privilégier le relevé partagé s'il existe ou les informations contenues dans la Convention de raccordement le cas échéant.

A défaut, une proposition de description à adapter à la situation rencontrée est précisée dans les lignes qui suivent :

Attention, des limites BT existent en cas de TAC (Téléaction) RTE, de protection RTE, ou de TT (Transformateur de Tension) RTE donnant l'image de la tension barre au Client (avec par exemple une limite sur la borne aval ou amont d'un porte fusible BT), ou de tranche RTE dans un poste du Client. Il s'agit ici d'exemples de rédaction pour aider à décrire l'ensemble des interfaces. Il ne s'agit aucunement de prescriptions techniques. Penser à préciser les limites de propriété, l'exploitation, la localisation, les alimentations auxiliaires des différents équipements BT chez le Client, les limites avec les circuits U et I.

Si l'usage des services auxiliaires du poste est partagé entre RTE et le Client (usage commun), il convient de décrire ces annexes d'ouvrages communs :

- Leurs sources d'alimentation (TSA, alimentation BT externe issue du RPD, coffret AR-TR, etc…) en identifiant le propriétaire/CEX.
- Les principaux services auxiliaires communs (permutation automatique, colonnes alternatives, colonnes continues, atelier d'énergie 127V ou 48V, Groupe électrogène, etc.), préciser le propriétaire ainsi que les limites de propriété et d'exploitation en amont (côté source d'alimentation) et en aval (côté équipements exclusifs, tranches BT, DJ BT vers armoire de commande appareillage HT, etc.).

Schéma unifilaire simplifié des services auxiliaires communs avec identification des limites de propriété et d'exploitation :

Si les services auxiliaires du Client et les services auxiliaires de RTE sont séparés, ne présentent aucune source d'alimentation commune, il n'est pas utile d'insérer un schéma, mais il faut préciser que les services auxiliaires sont à usage exclusif, que la propriété suit l'usage.

Exemple 1 : cas d'un poste RTE distant de l'Installation du Client

Les services auxiliaires au poste Client XXX sont à usage exclusif du Client. Excepté l'armoire de comptage RTE, aucun ouvrage BT de propriété, d'exploitation RTE n'est présent sur le site du Client. Aucune interface BT n'existe entre le Client et RTE.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

Ou exemple pour un équipement BT XXX (TAC, Protection, PMC, etc…) dans un site Client :
Les services auxiliaires au poste Client XXX sont à usage exclusif du Client. L'équipement de propriété et d'exploitation RTE est situé dans le local XXX de propriété du Client. L'alimentation BT de cet équipement est mise à disposition de RTE par le Client. Les limites de propriété et d'exploitation entre cette alimentation et l'équipement RTE sont confondues et situées :

- Entre cette alimentation BT et l'équipement aux bornes XXX.
- Entre la tranche BT du Client et l'équipement RTE au niveau de XXX.

Exemple 2 : cas d'un poste RTE non distant de l'Installation du Client (avec liaison de raccordement à 1 disjoncteur ne passant pas par le domaine public)
Pour faciliter la compréhension de ce texte, il est conseillé d'insérer ci-dessous des photos et des schémas sur lesquels apparaissent ces limites BT.

L'usage des services auxiliaires du poste RTE est partagé entre le Client et RTE.
RTE est propriétaire et chargé d'exploitation de ces services auxiliaires à usage commun. Ils sont essentiellement constitués d'une permutation automatique 400V, etc.
Le Client est propriétaire et chargé d'exploitation des TSA 1 et 2 qui alimentent ces services auxiliaires communs. Les limites de propriété et d'exploitation sont situées au niveau des bornes avales des disjoncteurs BT des Coffrets TR. Ces derniers sont la propriété du Client qui en est également le CEX.

Au poste RTE de xxx, la tranche BT du départ XXX au poste XXX est la propriété du Client qui en assure également l'exploitation. Les limites de propriété et d'exploitation au niveau de la tranche sont confondues. Elles sont situées : (préciser la limite au niveau des polarités continues, des inter-tranches, E13, des interfaces, avec les tranches différentielles de barre, avec les TT barres RTE, avec les fusibles BT RTE ou Client, etc).

- XXX.
- XXX.

Le chargeur/redresseur ainsi que les batteries XXX V qui alimentent les polarités continues de la tranche BT sont la propriété de XXX qui en assure également l'exploitation. Les limites de propriété et d'exploitation sont confondues et sont situées :

- Des bornes amont ou aval (ne conserver que la mention exacte) du disjoncteur BT 220 V ou 380 V alternatif issu des colonnes XXX du local UA XXX (Cas si redresseur de propriété Client. La colonne reste de propriété et d'exploitation RTE).
  OU
- Des bornes amont ou aval (ne conserver que la mention exacte) des disjoncteurs BT 48 V ou 127V continues du coffret de distribution qui alimentent les polarités de la tranche BT du Client (Cas si redresseur de propriété RTE).
  OU
- Au bornier de raccordement des polarités BT de la tranche BT du Client (Cas bis si redresseur de propriété RTE).

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

Préciser qui surveille quoi en cas de Surveillance déclenchement croisé.

Les armoires de commandes des disjoncteurs HTB et des sectionneurs d'aiguillage barre sont la propriété du Client qui en assurent également l'exploitation. Les limites de propriété et d'exploitation sont confondues et sont situées au niveau :

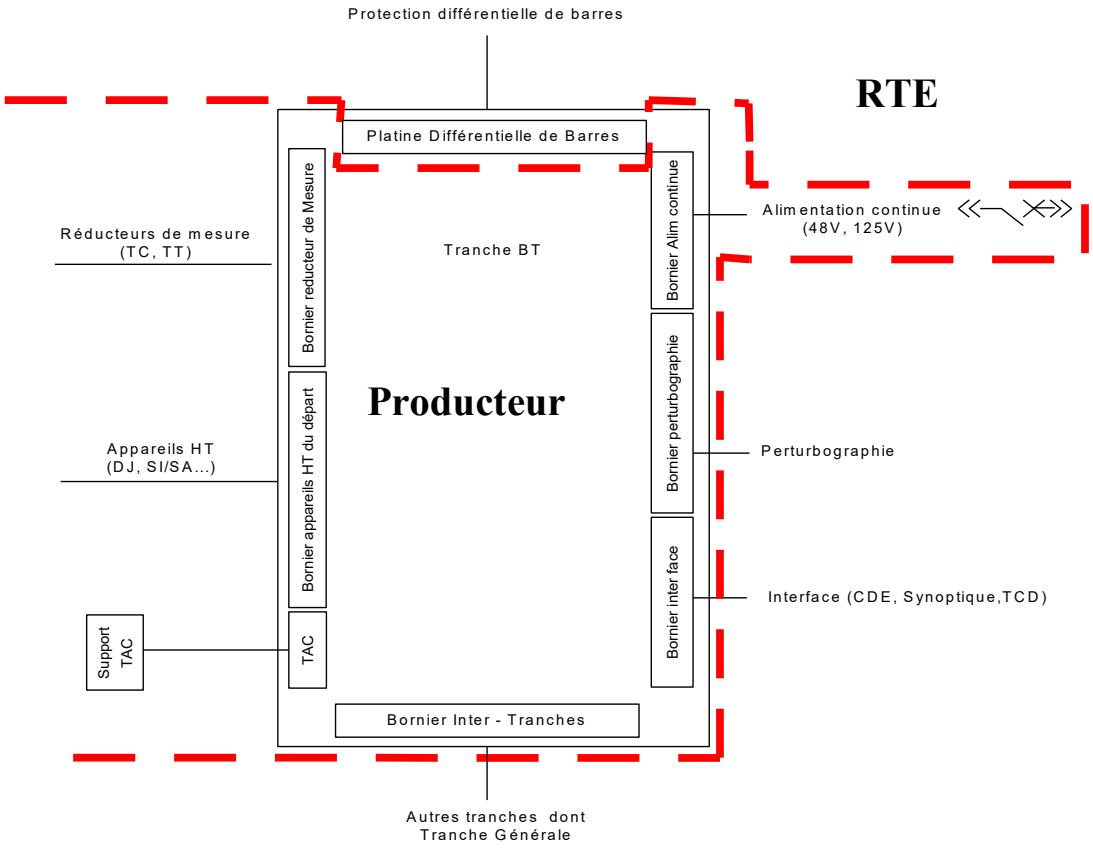
- Des bornes amont du disjoncteurs 380 V ou 220 V alimentant l'armoire de commande (moteur, chauffage, lumière et éventuelles prises de courant). Les disjoncteurs BT sont situés dans le local XXX.
- Quid du câble SD (surveillance déclenchement du DJ FM dans les UA).
- Etc.

Le coffret présence est la propriété de XXX qui en assure également l'exploitation. Si l'information de présence remonte à RTE et au Client La limite de propriété et d'exploitation est confondue au niveau du bornier d'échange telecom XXX situé XXX.

Schéma et limite au niveau des inter-tranches BT:

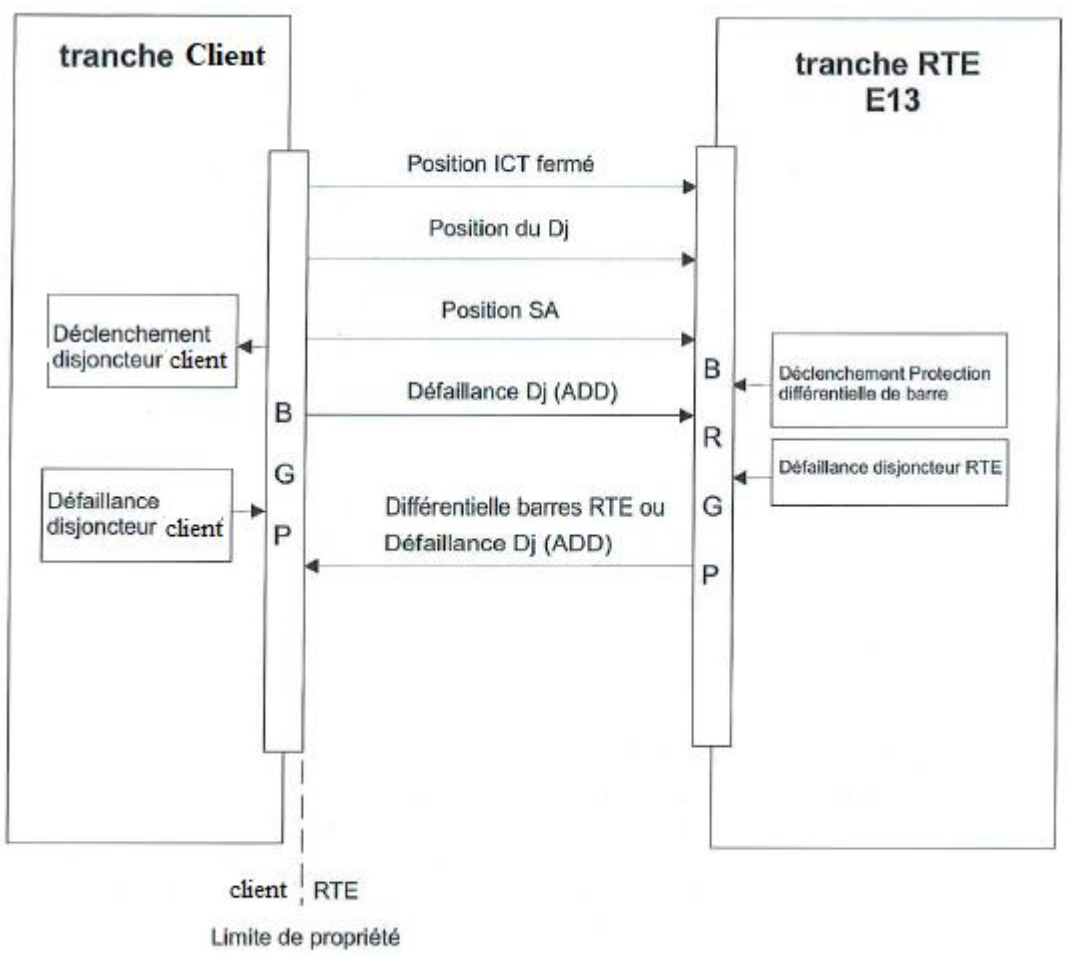
Ces schémas sont des exemples pour un départ Client raccordé dans un poste RTE (liaison à 1 DJ). Il est à adapter selon le type de raccordement et les limites, ou à supprimer en l'absence de tranche Client sur un site RTE et de tranche RTE dans un site Client.

Tranche BT



Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

OU



Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

6.2. Limites et schémas unifilaires BT du Comptage

Pour le comptage, les limites de propriété en Basse Tension entre l'Installation et le RPT sont les suivantes :

Type de circuit	**Limite de propriété**
Circuit courant issu des réducteurs de mesures	La limite de propriété est située au niveau des bornes d'entrées du court-circuiteur se trouvant à l'intérieur de l'armoire du comptage appartenant à RTE.
Circuit tension issu des réducteurs de mesures	La limite de propriété est située au niveau des borniers de raccordement se trouvant à l'intérieur de l'armoire du comptage appartenant à RTE, ces borniers faisant partie du RPT.
Alimentation 230V et informations mises à disposition du Client	La limite de propriété est située au niveau des borniers de raccordement se trouvant à l'intérieur de l'armoire du comptage appartenant à RTE.
Support de transmission	Comptage Client sous technologie « IP » internet protocole : -> Si l'accès distant aux données de comptage se fait uniquement via ondes hertziennes, une antenne, de propriété RTE, peut être déportée à l'extérieur du bâtiment, si nécessaire. -> A défaut, l'accès sous IP se fait par un support filaire, dans ce cas le Client est propriétaire des éléments de liaisons de télécommunications filaires situés dans l'enceinte de son poste. Au-delà, les installations relèvent de l'opérateur de télécommunications. La limite de l'Installation est située au niveau des borniers de raccordement se trouvant à l'intérieur de l'armoire de comptage appartenant à RTE, ces borniers faisant partie du RPT. RTE est titulaire des abonnements des liaisons.

Les armoires et dispositifs de comptage sont la propriété de RTE qui en assure également l'exploitation.

L'accès aux armoires de comptage est exclusivement réservé à RTE ou aux entreprises mandatées par RTE.

Pour la localisation des points de comptage, les caractéristiques des transformateurs de mesure et des comptages, se reporter au Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART) signé entre le Client et RTE ainsi qu'au Cahier des charges « Installation des équipements de comptage des énergies », joint en annexe à la Fiche 7 « Dossier Technique de l'Installation ».

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE

6.3. Limites de téléconduite

Les échanges d'informations entre le Client et le système de téléconduite de RTE sont décrits dans le « Cahier des charges pour le raccordement au système de téléconduite de RTE », joint en annexe à la Fiche 7 « Dossier Technique de l'Installation ».

En l'absence de Cahier des charges, s'appuyer sur des documents existants le cas échéant (Convention de raccordement, relevé partagé, …). A défaut intégrer un schéma type du raccordement à la téléconduite disponible en DTR, en cours de validité ou historique selon la localisation de la limite de propriété télécom/téléconduite (en amont ou en aval du point d'accès RTE).

7. LIMITE DU RESEAU GENERAL DE TERRE (RGT)

Exemple de rédaction :
Le RGT est la propriété du Client qui en assure également l'exploitation. La limite de propriété et d'exploitation est confondue. Elle est située au niveau de la connexion du câble de garde de la ligne XXX au portique poste du Client.
OU
Aucun câble de garde, ni circuit de terre de propriété et d'exploitation RTE n'est situé sur le site du Client.

8. LIMITE DES INFRASTRUCTURES FONCIERES ET IMMOBILIERES

Exemple de rédaction :
Le terrain et ses équipements associés (portail, portillon, éclairage, coffret présence, matériel de sécurité balisage, extincteurs, etc.), ainsi que les bâtiments industriels et ses équipements associés (climatisation, extincteur, bouton poussoir, alarme danger, huisserie, etc.) sont la propriété du Client qui en assure également l'exploitation.

Préciser si les fosses déportées ne suivent pas la propriété du terrain.

Photo vue du ciel avec délimitation foncière et localisation des BI à usage commun :

Cf google map.

9. SYNTHESE DES LIMITES DE PROPRIETE - TRAME DE RELEVE PARTAGE

Trame relevé partagé

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE